

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - Le D.I.C.R.I.M -

Le **D.I.C.R.I.M** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a pour but d'informer la population sur les risques naturels et technologiques susceptibles d'affecter notre commune.

Le code de l'environnement en son **article L 125-2** stipule que « **les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être soumis** ». Il s'applique dans les communes où il existe entre autre un PPI (Plan Particulier d'Intervention), ce qui est le cas de Gardouch.

L'objectif de l'information préventive est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité, ainsi que les moyens de protection et de sécurité mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Le D.I.C.R.I.M s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs élaboré par la Préfecture de la Haute-Garonne en février 2005.

Cette plaquette d'information mise en place en septembre 2016 et distribuée à l'ensemble des Gardouchois ainsi qu'aux nouveaux arrivants est à conserver précieusement.

Bien informé, chacun sera à même de se préparer de façon responsable et citoyenne aux risques majeurs identifiés sur le territoire de notre commune.

[📄 Télécharger le fichier «DICRIM.pdf» \(674.7 KB\)](#)



LES RISQUES METEOROLOGIQUES



LES INFORMATIONS PRATIQUES



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

DOCUMENT A CONSERVER !



LE MOT DU MAIRE

Chères Gardouchoises, chers Gardouchois,

Face aux risques majeurs, rien ne doit être laissé au hasard !

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (D.I.C.R.I.M.) énonce les mesures préventives en cas de catastrophes majeures pouvant se produire sur le territoire de la commune de GARDOUCH.

Ce D.I.C.R.I.M. a pour objectif de vous conseiller sur les bons réflexes et la bonne conduite à tenir face aux dangers. Informé et responsable, chacun pourra réagir au mieux, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise.

Consultez et conservez précieusement ce document, pour être un acteur actif de votre sécurité et de celle des autres. Solidaire et organisée, la sécurité civile est l'affaire de tous.

OUIVIER GUERRA

QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?

C'est un phénomène qui peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importance grave en termes de victimes ou dommages matériels.

POURQUOI VOUS INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS ?

L'article L. 125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qu'ils les concernent ».

Parmi les risques majeurs on distingue :

Le risque naturel est une menace découlant de phénomènes météorologiques ou géologiques aléatoires par leur durée ou leur intensité (inondation, tempête, cyclone, éruption volcanique, avalanche, feu de forêt, séisme).

Le risque technologique est la menace d'une débalancé accidentelle d'une activité humaine (risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses).



L'ALÉA EST L'ÉVÉNEMENT MENAÇANT



LES ENJEUX SONT MENACÉS PAR L'ALÉA



LE RISQUE EST LA CONFRONTATION ENTRE L'ALÉA ET LES ENJEUX

LES RISQUES SUR MA COMMUNE :

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par la Préfecture recense les risques majeurs auxquels la commune GARDOUCH est exposée :

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Le risque nucléaire
- Le risque rupture de barrage
- Le risque de transport de matières dangereuses

RISQUES NATURELS

- Le risque inondation
- Le risque climatique



Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême. Ces risques peuvent se manifester par : vent fort, fortes précipitations, orage, neige et verglas, grand froid ou encore canicule.

SI LE DEPARTEMENT EST EN VIGILANCE ORANGE

SI LE DEPARTEMENT EST EN VIGILANCE ROUGE

VENT FORT	Risque de chutes de branches et d'obstacles sur les voies de circulation. Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés par le vent.	Risque de chutes de branches et d'obstacles sur les voies de circulation. Rester à l'abri et limiter les déplacements.
FORTE PLUIE	Visibilité réduite sur les voies de circulation. Risque d'inondations locales. Limiter les déplacements.	Visibilité réduite sur les voies de circulation. Risque d'inondations locales. Limiter les déplacements.
ORAGES	Éviter l'utilisation des appareils électriques. Ne pas s'abriter sous les arbres. Rester à l'abri et limiter les déplacements.	Éviter l'utilisation des appareils électriques. Ne pas s'abriter sous les arbres. Rester à l'abri et limiter les déplacements.
NEIGE/VERGLAS	Routes difficiles et trajets glissants. Préparer les déplacements et les équipements nécessaires.	Routes difficiles et trajets glissants. Préparer les déplacements et les équipements nécessaires.
GRAND FROID	Éviter de sortir aux heures les plus froides. S'habiller de façon adéquate. Vigiler à la bonne qualité de l'air et au bon fonctionnement du système de chauffage.	Éviter de sortir aux heures les plus froides. S'habiller de façon adéquate. Vigiler à la bonne qualité de l'air et au bon fonctionnement du système de chauffage.
CANICULE	Éviter de sortir aux heures les plus chaudes. Passer du temps dans un endroit frais. Se rafraîchir et se mouiller régulièrement. Boire beaucoup et manger normalement.	Éviter de sortir aux heures les plus chaudes. Passer du temps dans un endroit frais. Se rafraîchir et se mouiller régulièrement. Boire beaucoup et manger normalement.



QUI APPELER EN CAS DE BESOIN ?

POMPIERS

GENDARMERIE

SAMU

18 112

17

15

Mairie de Gardouch : 05 61 81 60 97

L'ALERTE



L'alerte est une information permettant d'avertir les populations de la présence d'un danger.

Le signal d'alerte : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

Le signal de fin d'alerte : son continu de 30 secondes

Les essais mensuels : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes le premier mercredi de chaque mois à midi

LES BONS REFLEXES DANS TOUTES LES SITUATIONS

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE !

- Se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité : il ne faut pas gêner les secours.
- Se déplacer. N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ne téléphoner pas. Libérez la ligne pour les secours.
- Ne fumez pas. Éviter toutes flammes ou étincelles.



CE QU'IL FAUT FAIRE !

- Respectez le signal d'alerte national.
- Disposez d'un poste de radio à piles.
- Écoutez le radio et respectez les consignes.
- Mettez-vous à l'abri.





LE RISQUE INONDATIONS



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



C'est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau et des vitesses de courant parfois très supérieures à la normale. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

COMMENT SE MANIFESTE-T-ELLE ?

- des inondations de plaine ou crues lentes : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe pélagique, une stagnation des eaux pluviales.
- des crues torrentielles : une crue torrentielle charrie des boues et/ou des matériaux solides dont la densité peut être importante. Elle est en général rapide et très destructrice, provoquée par des précipitations extrêmes.
- les crues dues au ruissellement urbain : elles sont dues aux aménagements urbains (imperméabilisation des sols, réseaux d'assainissement inadaptés...).

QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE ?

La commune est exposée à des inondations de plaine et/ou à des crues torrentielles et/ou de crues dues au ruissellement urbain liés à la présence du ruisseau « Gardiol » qui traverse la commune du sud au nord.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

AVANT	Fermer les portes et fenêtres Couper le gaz et l'électricité Sécuriser le mobilier Mettre les produits toxiques et les véhicules à l'abri de la montée des eaux Faire une réserve d'eau potable et de nourriture Préparer l'évacuation
PENDANT	Monter dans les étages supérieurs de votre habitation Écouter la radio, respecter les consignes données par les autorités Essayer d'obtenir les portes de votre domicile Ne pas vous engager sur une voie inondée Signaler depuis les étages votre présence et attendre les secours au fond de l'évacuation
APRES	Aérer et désinfecter les pièces Chauffer dès que possible Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche En cas de sinistre, le déclarer auprès de votre assureur dans les plus brefs délais



Gagnez immédiatement les hauteurs
Montez aux étages
Les gestes qui sauvent !

QU'EST-CE QU'UNE MATIERE DANGEREUSE ?

C'est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie et la dispersion dans l'air, l'eau et le sol (pollution, ruage toxique).

QUEL EST LE RISQUE ?

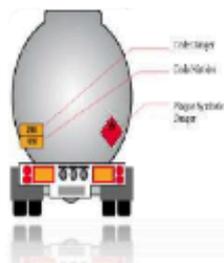
Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport, soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime), ou par un itin fixe (gazoduc, oléoduc...) de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves voire irréversibles pour la population, les biens et l'environnement.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

SI JE SUIS TEMOIN DE L'ACCIDENT	Donner l'alerte (Sapeurs-Pompiers 18 / Gendarmerie 17) en précisant le lieu, la nature, du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre (incendie, explosion, fuite), le code matière et le code produit. Fuir les nuages toxiques selon un axe perpendiculaire au vent
PENDANT	Se confiner : obstruer toutes les entrées d'air, arrêter les ventilateurs, s'éloigner des portes et fenêtres Ne pas fumer Ne pas aller chercher ses enfants à l'école Écouter la radio Ne pas téléphoner Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation 18
APRES	Aérer le local à la fin de l'alerte Respecter les consignes données par les autorités

LA SIGNALISATION DES TMD

Tous les véhicules, camions ou wagons transportant des matières dangereuses ont des plaques signalétiques oranges réfléchissantes. Le code danger : un nombre indique le ou les dangers présentés par la matière. Le code matière permet d'identifier les matières concernées. Le symbole danger : les symboles de dangers ou pictogrammes indiquent le danger.



Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage.

Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

QUEL EST LE RISQUE SUR MA COMMUNE ?

La commune de Gardolouh serait concernée par l'onde de submersion qui résulterait de la rupture de barrage de l'Estrade sur la rivière La Ganguise dans le département de l'Aude. La retenue artificielle de l'Estrade forme un lac de 278 hectares. Les simulations ont permis d'estimer à 1 heure le temps d'arrivée de l'onde de crue suite à la rupture de l'ouvrage. Toute la partie Est de la commune est exposée à cette onde.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

AVANT	Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résidentiels), les moyens et itinéraires d'évacuation.
PENDANT	Évacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches cités dans le PPI ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide. Ne pas prendre l'ascenseur. Ne pas revenir sur ses pas.
APRES	Aérer et désinfecter les pièces. Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche. Chauffer dès que possible.



LE RISQUE NUCLEAIRE



Notre commune n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations), car elle est située à plus de 100 km de la centrale nucléaire la plus proche (Golfech). Mais en cas d'accident dans cette centrale, la commune pourrait être touchée par des retombées radioactives transportées par le vent.

PENDANT : Se confiner : boucher toutes les entrées d'air. S'éloigner des portes et fenêtres. Écouter la radio et suivre les instructions.

APRES : Ne consommer ni fruits, ni légumes, ni eau du robinet sans l'aval des autorités. Suivre les instructions des autorités en ce qui concerne la distribution de comprimés d'iode stable.

